

Bureau du 26 février 2007

Décision n° B-2007-4984

commune (s) : Lyon 9°

objet : **La Duchère - Mission d'animation du programme d'intérêt général (PIG) et de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat (Opah) des copropriétés - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché de prestations intellectuelles**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 15 février 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Face au vaste plan de renouvellement de l'habitat prévu dans le cadre du grand projet de ville (GPV) de Lyon La Duchère, majoritairement au profit d'opérations nouvelles d'accession à la propriété, il existe sur le site 13 copropriétés construites dans les années 1960-1970 qu'il convient de conforter afin qu'elles jouent pleinement leur rôle de mixité sociale et qu'elles constituent une part valorisée du marché immobilier privé intermédiaire.

Afin d'expertiser, de suivre, d'apporter un appui méthodologique et financier à 12 copropriétés, la Communauté urbaine, la ville de Lyon, l'Etat, l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (Anah), la région Rhône-Alpes et Gaz de France ont mis en place une Opah sur trois copropriétés : les Erables, la Chaumine et la copropriété du Château et un PIG "amélioration de l'habitat et économie d'énergie" sur les neuf copropriétés de Balmont et de la Piémonte. Les conventions-cadre ont été signées en septembre 2006 pour une durée de cinq ans.

Un animateur doit être choisi afin d'animer, suivre et évaluer le PIG et l'Opah sur les 12 copropriétés de La Duchère. Cette mission sera reconduite annuellement et co-financée de la façon suivante :

Années	Anah	Grand Lyon	ville de Lyon	total TTC
2007-2008	22 750 €	43 992 €	10 998 €	77 740 €
2008-2009	22 750 €	43 992 €	10 998 €	77 740 €
2009-2010	22 750 €	43 992 €	10 998 €	77 740 €
2010-2011	22 750 €	43 992 €	10 998 €	77 740 €
2011-2012	22 750 €	43 992 €	10 998 €	77 740 €

Les prestations pourraient être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

Elles feraient l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de un an reconductible de façon expresse quatre fois une année. Le marché comporterait un engagement de commande annuel de 55 000 € minimum HT et 65 000 € HT maximum.

Pour rappel, un premier marché a été effectué de 2004 à 2007 afin de réaliser l'étude, les propositions et mettre en place le PIG et l'Opah sur les copropriétés de La Duchère. Cette mission a été financée comme suit :

Répartition annuelle	Anru (DDE) convention	Région	ville de Lyon	Grand Lyon	Total	
					HT	TTC
2004-2005	20 000 €	20 000 €	20 000 €	25 083 €	71 140 €	85 083 €
2005-2006	20 000 €	20 000 €	20 000 €	29 700 €	75 000 €	89 700 €
2006-2007	20 000 €	20 000 €	20 000 €	29 700 €	75 000 €	89 700 €
total	60 000 €	60 000 €	60 000 €	84 483 €	221 140 €	264 483 €

Comme il était inscrit 60 000 € de financement au titre de l'Anru dans la convention signée, la Communauté urbaine doit aussi délibérer pour pouvoir encaisser cette recette ;

Vu ledit dossier de consultation des entreprises ;

DECIDE

1° - Approuve :

a) - le lancement de l'opération relative à la mission d'animation du PIG et de l'Opah des copropriétés de La Duchère à Lyon 9° ;

b) - le dossier de consultation des entreprises.

2° - **Les prestations** seront attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

3° - **Les offres** seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres créée par la délibération n° 2004-1898 en date du 10 mai 2004.

4° - Autorise monsieur le président à :

a) - signer le marché à bons de commande ayant pour mission l'animation du PIG et de l'Opah des copropriétés de La Duchère et tous les actes contractuels y afférents pour un montant annuel minimum de 55 000 € HT et maximum de 65 000 € HT, conformément à l'attribution de la commission permanente d'appel d'offres,

b) - signer la convention de participation financière avec la ville de Lyon et à solliciter les recettes auprès des différents partenaires,

c) - solliciter les recettes auprès de l'Anru d'un montant de 60 000 € concernant la première mission d'étude et d'animation réalisée de juillet 2004 à juillet 2007 dont le coût total est de 264 483 € TTC, selon la répartition suivante :

- Ville de Lyon	60 000 €
- Région	60 000 €
- Anru	60 000 €
- Grand Lyon	84 483 €

5° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2007 et suivants - compte 622 800 - fonction 70 - opération 1172.

6° - Les recettes correspondantes seront encaissées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2007 et suivants - comptes 747 800 pour la subvention de l'Anah et 747 400 pour les participations de la ville de Lyon - fonction 72 - opération 1172.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,